

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2024

1. Présentation du projet d'aménagement du Boulevard des Jardins, de la Place du Senis, de la Place des Vallards-Le Breuil par GEOLIS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Patrice FAUGIER, Géomètre et co-gérant de GEOLIS ainsi que M. Eric CLAVIER (Architecte) ont travaillé sur l'aménagement du Boulevard des Jardins, de la Place du Senis et de la Place des Vallards – Le Breuil

Présentation du projet par M. Eric CLAVIER (Architecte):

Question de Frédéric LARGERON :

- Comment sera assurée la sécurité des élèves ?

Eric CLAVIER :

- Des barrières seront positionnées à la sortie de l'école et la sécurité sera assurée par le stationnement des voitures le long du Boulevard des Jardins.

Question de Christian BLACHON :

- Aura-t-on le même nombre de places de parking ?

Eric CLAVIER :

- Prévision de 103 places pour 105 places actuellement.

M. le Maire :

- Le sens de circulation est mis en « stand-by » pour permettre les travaux à partir de début juillet, la circulation sera perturbée et la durée des travaux prévue est de 6 mois.

Question de Jacques GARCIA :

- Quelle sera le sens de circulation ?

M. le Maire :

- Le sens de circulation sera validé par la Mairie en fin de travaux.

Question de Julie TARERAT :

- Quel est l'état des réseaux ?

M. le Maire :

- Le réseau étant récent, il y aura très peu de travaux sur les réseaux à faire. Les nouveaux points de collecte seront enterrés.

Question de Annie LARDON :

- Est-il possible de mettre un composteur sur la place du Breuil ?

M. le Maire :

- On pourra éventuellement rajouter des composteurs.

2. Vérification du quorum

Démission de Françoise CHALANCON-LYOTIER

Absents excusés :

Sylvain BARRIER

Gwendoline LEHMANN

Johanna MILLET
Martine GINET
José HERNANDEZ
Sophie JOUEN
Rémi PANGAUD

Pouvoirs :

Martine GINET à Philippe GINET
José HERNANDEZ à Emmanuel SALGADO
Sophie JOUEN à Pascal POINAS
Sylvain BARRIER à François PAULLENARD
Gwendoline LEHMANN à Bruno DUFAURE DE CITRES
Johanna MILLET à Monique REYNAUD
Rémi PANGAUD à Anne-Sophie BREYSSE

3. **Nomination du secrétaire de séance**

Christian BLACHON

4. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 novembre 2024**

Approuvé à l'unanimité

5. **Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Reprise des accros sur le sol sportif du Gymnase : AUVERGNE SPORTS (1 806.43 € H.T.)
- Remplacement du vantail de la porte métallique du Stade St Roch : Entreprise CHAPUIS (1 410.00 € H.T.)
- Travaux amélioration économie d'énergie éclairage des 4 vestiaires du Gymnase : CEGIB Electricité (1 876.00 € H.T.)
- Réfection de l'étanchéité du bitume sur parking Mairie : ROGUE ETANCHEITE (1 480.00 € H.T.)
- Soutènement en enrochement bétonné y compris drains Route du Crouzet : TREMA TP (6 970.00 € H.T.)
- Acquisition portiques avec arceaux, panonceaux, panneaux de signalisation pour le Centre Bourg : ASP SIGNALISATION (2 324.74 € H.T.)
- Acquisition 7 ordinateurs Ecole F. Dolto : PSAI Informatique (4 166.66 € H.T.)
- Acquisition panneaux de rue + plaques + numéros de rue pour complément adressage : ROCHETAILLEE EMAIL (3 988.05 € H.T.)

6. **Décisions Modificatives Budgétaires : Budget Commune – Budget Camping**

- Décision Modificative Budgétaire N°2 Budget Commune
- Décision Modificative Budgétaire N°1 Budget Camping

Question de Julie TARERLAT :

- A-t-on tous les crédits nécessaires pour payer les BP ou sommes-nous bloqués ?

Isabelle DAMON :

- Les budgets sont suffisants pour payer toutes les dépenses.

Décisions adoptées à l'unanimité

7. Occupation du Domaine Public par Orange – Calcul redevance 2024

ORANGE déclare annuellement l'inventaire des réseaux existant au 31 décembre N-2, auquel s'ajoutent les permissions de voirie avec les longueurs ou surfaces créées ou déposées en année N-1.

Patrimoine comptabilisé au 31/12/2023 :

12.526 km d'artères aériennes x 40 € (prix du km aérien) x 1.60900 (coefficient d'actualisation) = 806.17 €

51.089 km d'artères en sous-sol x 30 € (prix du km souterrain) x 1.60900 (coefficient d'actualisation) = 2 466.07 €

1.50 m² d'emprise au sol x 20 € (prix du m² emprise au sol) x 1.60900 (coefficient d'actualisation) = 48.27 €

Soit une Redevance d'Occupation du Domaine Public d'un montant de 3 320.51 € pour l'année 2024

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le décompte présenté par ORANGE permettant d'émettre le titre de recette correspondant.

Approuvé à l'unanimité

8. Admission en non-valeur : Titre 198 de 2023

Le Service de Gestion Comptable de Monistrol sur Loire demande à la Commune d'admettre en non-valeur le Titre 198 de 2023 établi au nom de M. Christophe FAYARD correspondant à un repas cantine de l'année scolaire 2022-2023 pour un montant de 3.50 €.

Question de Julie TARERLAT :

- Les gens doivent payer leur consommation, même une somme modique, et ce par principe.

M. le Maire :

- Nous devons avoir un principe d'équité, on devrait pouvoir différer les décisions sur les petites sommes pour éviter de passer trop de temps au Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

9. Participation OGEC 2024 pour l'Ecole Jeanne d'Arc

Le Conseil Municipal a décidé, le 08/07/2021, de verser chaque année, à partir de l'année 2022, deux acomptes de 35 000 € chacun (le 1^{er} au 01/04 et le 2^{ème} au 01/06) à l'OGEC pour la participation annuelle à verser à l'Ecole Jeanne d'Arc.

Il vous est proposé de voter le montant de la participation 2024 à verser à l'OGEC pour l'Ecole Jeanne d'Arc.

Présentation du calcul par Francois PAULLENARD : Coût d'un élève de l'Ecole Publique : 731 € pour 2023.

Participation 2024 à verser à l'OGEC : 138 élèves domiciliés sur la Commune x 731 € = 100 878 €

Question de Francois LARGERON :

- Pas de réunion de la Commission « Affaires Scolaires » sur le sujet, on aimerait donc que le sujet ne soit pas abordé ?

Francois PAULLENARD :

- Comme on calcule toutes les années avec le même principe, il semblait que la Commission n'était pas obligatoire.

M. le Maire :

- On s'excuse de ne pas avoir fait de Commission, une Commission sera prévue l'année prochaine

Sylvie MARCOUX :

- On aimerait échanger en Commission « Affaires Scolaires » avant que le sujet soit présenté en Conseil Municipal.

M. le Maire :

- Une classe de l'école maternelle a été fermée, donc la note devrait être moindre l'année prochaine.

Adopté à la majorité (5 abstentions pour la façon dont la question est présentée et pas contre le montant)

10. Tarifs location des Salles Communales à compter du 1^{er} janvier 2025

Les tarifs de location des Salles Communales sont inchangés depuis le 01/01/2021 :

- Salles Polyvalentes :

Pour les particuliers :

- Grande Salle Polyvalente : 300 €
- Grande Salle Polyvalente à partir du vendredi 19 h : 360 €
- Petite Salle Polyvalente : 125 €
- Petite Salle Polyvalente à partir du vendredi 19 h : 185 €
- Grande + Petite Salles Polyvalentes : 420 €
- Grande + Petite Salles Polyvalentes à partir du vendredi 19 h : 480 €

Pour les Associations :

- 1^{ère} location dans l'année gratuite
- Grande Salle Polyvalente : 130 €
- Petite Salle Polyvalente : 60 €
- Grande + Petite Salles Polyvalentes : 130 €
- Grande Salle réservée mais non utilisée : 50 €
- Petite Salle réservée mais non utilisée : 30 €
- Grande + Petite Salles Polyvalentes réservées mais non utilisées : 50 €

Ménage Salles Polyvalentes :	
- Grande Salle Polyvalente :	70 €
- Petite Salle Polyvalente :	40 €
- Grande + Petite Salles Polyvalentes :	110 €
- Cuisine de la Grande Salle Polyvalente (obligatoire pour la location par des particuliers) :	50 €
• Salle de la Mairie (à but lucratif) :	50 €

Il est proposé au Conseil Municipal de voter de nouveaux tarifs de location à compter du 01/01/2025, comme suit :

• Pour les particuliers :	
- Grande + Petite Salles Polyvalentes :	600 €
- Grande + Petite Salles Polyvalentes à partir du vendredi 19 h :	660 €
- Forfait ménage :	110 €
- Forfait ménage cuisine inox (obligatoire) :	50 €
• Pour les Associations :	
- 1 ^{ère} location dans l'année gratuite	
- Grande + Petite Salles Polyvalentes :	130 €
- Grande + Petite Salles Polyvalentes réservées mais non utilisées :	50 €
- Forfait ménage :	110 €
- Forfait ménage cuisine inox (obligatoire) :	50 €
• Salle de la Mairie (à but lucratif) :	50 €

Anne-Sophie BREYSSE :

- L'idée serait que l'on puisse rendre les clés le dimanche après-midi. Un lave-vaisselle serait bien apprécié, voir un four.
- L'augmentation des tarifs de location est excessive.

Bruno DUFAURE DE CITRES :

- Le lave-vaisselle sera proposé (coût : environ 1 500 €), le tarif d'un four est élevé (entre 3 000 € à 4 000 €).

Vu les locations de salles autour de Saint Didier, les tarifs de location sur la Commune restent, malgré l'augmentation, dans les moins chers.

Julie TARERAT :

- On ne loue qu'aux Désidériens ?

Bruno DUFAURE DE CITRES :

- Oui

M. le Maire :

- Le coût des salariés en charge du gardiennage du Complexe Sportif va augmenter et ce n'est pas aux Désidériens de payer.

Adopté à l'unanimité

11. Tarifs repas cantine Ecole F. Dolto à compter du 1^{er} janvier 2025

Le Collège Roger Ruel assure les menus, les commandes, le paiement des factures de denrées et la confection des repas destinés aux élèves de l'Ecole F. Dolto (Maternelle et Elémentaire) et facture mensuellement à la Commune le nombre de repas pris.

Le Département de la Haute-Loire a décidé d'augmenter les tarifs des repas pour les collèges de son territoire. Pour le Collège Roger Ruel, le repas est actuellement au prix de 3.45 € et passera à compter du 1^{er} janvier 2025 à 3.60 € (+ 4.9 %).

Le Conseil d'Administration du Collège Roger Ruel a décidé de fixer le tarif du repas fourni à l'Ecole F. Dolto (Maternelle et Elémentaire) à 3.60 € à compter du 1^{er} janvier 2025.

Lors de la précédente augmentation du tarif du repas par le Département de la Haute-Loire (au 1^{er} janvier 2024 : de 3.35 € à 3.45 €), le Conseil Municipal avait décidé de fixer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Repas réservé et pris : 3.50 €
- Repas non réservé en temps voulu et pris : 5 €
- Repas réservé et non pris sans justification médicale : 5 €
- Repas réservé et non pris avec justification médicale : non facturé.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif du repas cantine pour les élèves de l'Ecole F. Dolto (Ecole Maternelle et Ecole Elémentaire) à 3.70 € à compter du 1^{er} janvier 2025 et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant entre le Collège Roger Ruel, le Département de la Haute-Loire et la Commune. Les autres tarifs restent inchangés.

Adopté à l'unanimité

12. Tarifs ramassage scolaire pour l'année scolaire 2024-2025

Rappel des tarifs du ramassage scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 :

Participation trimestrielle des familles :

- Famille d'un enfant : 57.00 €
- Famille de deux enfants : 99.00 €
- Famille de trois enfants : 141.00 €
- Famille de quatre enfants et plus : 170.00 €

Participation annuelle aux frais de gestion : 15 € par famille

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs du ramassage scolaire pour l'année 2024-2025.

Adopté à l'unanimité

13. Mise en place d'un Compte Epargne-Temps pour les employés communaux

La Commune a sollicité l'inscription à l'ordre du jour du Comité Social Territorial du 26/11/2024 la question de mise en place d'un Compte Epargne-Temps pour les employés communaux. Le C.S.T. a émis l'avis suivant :

- Collège Personnel : avis favorable à l'unanimité
- Collège Employeur : avis favorable à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du projet de délibération pour la mise en place d'un Compte Epargne-Temps pour les employés communaux, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

14. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2025 à temps complet

Un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe peut être créé au sein du Service Administratif, à compter du 1^{er} janvier 2025, en raison de l'avancement de grade possible d'un agent : Mme Marie-Pierre CHAPELLON :

Grade actuel : Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

Grade envisagé : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2025 à temps complet.

Adopté à l'unanimité

15. Attribution du marché « Construction de deux courts de tennis couverts »

Le marché « Construction de deux courts de tennis couverts » a été lancé le 14/10/2024 sur le site de dématérialisation des marchés publics du Centre de Gestion de la Haute-Loire et a été publié dans un Journal d'Annonces Légales (J.A.L.) – Date de remise des offres : 08 novembre à 12 heures.

Ce marché comprend 14 lots :

- Lot 1 : Terrassements & VRD
- Lot 2 : Gros œuvre
- Lot 3 : Charpente métallique
- Lot 4 : Couverture – Bardage
- Lot 5 : Etanchéité
- Lot 6 : Façades
- Lot 7 : Métallerie / Menuiseries aluminium / Occultations
- Lot 8 : Plâtrerie – Peinture – Plafond
- Lot 9 : Menuiserie intérieure bois
- Lot 10 : Chape – Carrelage – Faïence
- Lot 11 : Revêtement de sols sportifs
- Lot 12 : Equipements sportifs intérieurs
- Lot 13 : Electricité – Courants faibles
- Lot 14 : Chauffage ventilation – Plomberie sanitaire

Début prévisionnel des travaux : 16 janvier 2025

Durée prévisionnelle des travaux : 10.5 mois (compris les périodes de préparation de chantier et des congés)

Estimatif : 1 408 000 € H.T.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 05/12/2024.

Présentation du Rapport d'Analyse des Offres :

-Lot 1 - Terrassements & VRD : MOULIN TP	145 310.31 € H.T.
-Lot 2 - Gros œuvre : SOCOBAT	198 139.39 € H.T.
-Lot 3 - Charpente métallique : SOCOMA	151 525.08 € H.T.
-Lot 4 - Couverture – Bardage : ABC BORNE	365 600.00 € H.T.
-Lot 5 – Etanchéité : EGGE 43	51 713.03 € H.T.
-Lot 6 – Façades : ABN FACADES	7 773.65 € H.T.
-Lot 7 - Métallerie / Menuiseries aluminium / Occultations : FPSM	30 276.00 € H.T.
-Lot 8 - Plâtrerie – Peinture – Plafond : PEPIER CHARREL	22 342.15 € H.T.
-Lot 9 - Menuiserie intérieure bois : FORISSIER-GUILHOT	4 577.21 € H.T.
-Lot 10 - Chape – Carrelage – Faïence : EYMERIC BOURGIER	17 396.35 € H.T.
-Lot 11 - Revêtement de sols sportifs : TREMA TP	88 721.70 € H.T.
-Lot 12 - Equipements sportifs intérieurs : LAQUET TENNIS	12 228.00 € H.T.
-Lot 13 - Electricité – Courants faibles : CEGIB	58 852.00 € H.T.
-Lot 14 - Chauffage ventilation – Plomberie sanitaire : PROGEO	28 092.11 € H.T.
TOTAL :	1 182 546.98 € H.T.

Julie TARERAT :

- Projet important, ce projet va peser lourdement sur les Désidériens car nous n'avons pas assez de financement. N'est-il pas plus sage de reporter ce projet et de solliciter à nouveau des subventions ?
- Ce projet devrait être un projet porté par la Communauté de Communes « Loire-Semène ».
- En l'état, les membres de l'opposition ne voteront pas ce projet, trop onéreux dans le contexte actuel.

M. le Maire :

- L'Etat nous a enlevé 200 000 € de subvention prévue initialement par l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.). La Commune a besoin d'équipement, on obtient un financement à hauteur de 57 %.
- La municipalité souhaite maintenir ce projet pour l'avenir.

Julie TARERAT :

- Les financements ne sont pas assurés, l'incertitude des recettes fait que nous sommes réticents sur le lancement de ce projet.

M. le Maire :

- La Commune devra avoir recours à l'emprunt pour financer ce projet.
- Le bâtiment n'aura pas de chauffage, donc un moindre coût de fonctionnement.

Anne-Sophie BREYSSE :

- Le reporter sur un prochain mandat ? D'autres projets sont également importants pour l'avenir.

Adopté à la majorité (5 abstentions)

16. Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE) : Demandes d'adhésion des Communes de Saint-Romain-les-Atheux, de Saint-Régis-du-Coin et de Jonzieux

Le 23/05/2024, le Conseil Municipal a délibéré sur l'adhésion des Communes de Saint-Romain-les-Atheux, de Saint-Régis-du-Coin et de Jonzieux au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE).

Or, le Président du SICCDE a prévenu les Communes ayant déjà délibéré d'un vice de procédure dans sa demande, les délibérations prises ne sont donc pas valables.

De ce fait, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur l'adhésion des Communes de Saint-Romain-les-Atheux, de Saint-Régis-du-Coin et de Jonzieux au SICCDE.

Après avoir pris connaissance du courrier de M. le Président du Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE), le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

17. Approbation de la mutation foncière au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire (SDIS 43) de la parcelle de terrain sur laquelle est bâtie la caserne des Sapeurs-Pompiers « Velay-Semène »

Le Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire (SDIS 43) demande à la Commune d'approuver la mutation foncière du terrain sur lequel est bâtie la caserne des Sapeurs-Pompiers située Chemin des Frères Boyer et ce, à l'euro symbolique. L'intégralité des droits, frais et honoraires afférents à ladite mutation foncière sera supportée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire (SDIS 43).

Approuvé à l'unanimité

18. Constat de l'état descriptif de division en volume de la parcelle BC N°945

M. et Mme CASERES, par l'intermédiaire de leur SCI, vendent à M. LAFITE une partie de leur propriété correspondant à l'Auberge du Velay.

La situation juridique de leur propriété a amené M. et Mme CASERES à prendre contact avec un géomètre pour réaliser une mise en copropriété, laquelle est partiellement composée de la arche rue de la Toune.

L'assiette foncière de la rue de la Toune était du Domaine Public. Le géomètre a donc fait le nécessaire auprès des services du Cadastre pour obtenir une numérotation : section BC – parcelle 945.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer favorablement pour constater l'état descriptif de division en volume.

L'intégralité des frais d'acte d'état descriptif de division sera à la charge de M. et Mme CASERES.

Adopté à l'unanimité

19. Modification de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2025 déposée pour la construction de deux courts de tennis couverts

Le Conseil Municipal a délibéré, le 07/11/2024 pour les demandes de subvention à déposer par la Commune au titre de la D.E.T.R. 2025 :

- Construction de deux courts de tennis couverts
- Réhabilitation d'un local associatif vacant en local de santé pour l'accueil d'un dentiste.

Suite au résultat de la consultation et des négociations, il vous est proposé de modifier le plan de financement du dossier de demande de subvention déposée au titre de la D.E.T.R. 2025 pour la construction de deux courts de tennis couverts.

Adopté à l'unanimité

20. Approbation des Rapports Annuels d'Activités 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et d'Alimentation en Eau Potable

Lors du Conseil Communautaire du 24/09/2024, les élus ont approuvé les Rapports Annuels 2023 :

- Sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif,
- Sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) établi par le Syndicat des Eaux Loire Lignon,
- Sur le Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service d'Alimentation en Eau Potable pour le Syndicat des Eaux de la Semène et les Communes de Saint-Didier en Velay, La Séauve sur Semène et Aurec sur Loire.

Après avoir pris connaissance des délibérations de la Communauté de Communes « Loire-Semène », le Conseil Municipal approuve ces trois rapports à l'unanimité.

M. le Maire donne des explications quant à la future interconnexion. Cela va impacter le prix de l'eau des désidériens et des séauvois (0.18 €). Tous les habitants des Communes du territoire de la Communauté de Communes « Loire-Semène » vont connaître une augmentation de leur facture d'eau pour la part assainissement (0.50 €) pour financer les futurs travaux de rénovation des réseaux d'assainissement (environ 700 000 € par an).

21. Questions diverses

Philippe Ginet :

Le Sictom va continuer le développement les colonnes pour passer de camion poubelle en camion grue

- Nous devons toujours diminuer nos déchets alimentaires et faire du compost.
- Les colonnes ne sont pas prévues pour des gros cartons, le SICTOM devra jeter de plus en plus nos cartons en déchèterie.
- En 2025, la déchèterie de Saint Just Malmont sera ouverte le mardi, mercredi et vendredi et samedi

Frédéric Largeron :

- Où en est la situation de l'EHPAD ?

M. le Maire :

- un bon travail a été fait en 2023 et l'EHPAD a un déficit de moins 200 k€ (en dessous de la moyenne régionale). Le désordre mis par la Directrice sur le non-paiement des fournisseurs a été réglé en 2 mois par une jeune cadre remplaçante. Nous pouvons retravailler avec nos fournisseurs et avoir le matériel nécessaire. Dans les 2 à 3 mois, les problèmes sur les dossiers en retard d'une quarantaine de salariés seront réglés. Les médecins de la Maison de Santé acceptent de revenir car le calme est revenu. Nous n'avons plus que 10 lits libres au lieu de 20.

J'espère que nous allons faire un budget équilibré en mars avec cette personne qui est la Directrice de l'EHPAD d'Yssingeaux. La Directrice de l'EHPAD de Saint-Didier a prolongé son congé maternité jusqu'à mi-avril, M. le Maire fera un courrier pour qu'elle ne reprenne pas son poste.

Frédéric Largeron :

- Où en est la situation de la boucherie ?

M. le maire :

- Christian Faure, le fils de M. Faure, a engagé huissier et avocat pour une liquidation simplifiée mais il rencontre des blocages administratifs. Plusieurs candidats potentiels aimeraient reprendre ce commerce mais la Commune n'a pas la main sur ce sujet, mais M. le Maire fait tout pour faire avancer les choses le plus rapidement possible.

Francois Paullenard :

- Marché de Noël des Commerçants le 21/12
- Spectacle retour de la Comédie de Saint-Etienne à Saint-Etienne le jeudi 20 décembre 2024. Dans le cadre du partenariat des places sont disponibles à 10 €
- Le Bulletin Municipal sera distribué à partir du 13 janvier 2025

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1^{er} juin 2023 approuvant, dans le cadre de l'adressage, 116 dénominations de voies et lieux-dits. Parmi celles-ci, le Bulletin Municipal a mentionné : « *le chemin du Guste : Monsieur Auguste Bory, qui réside le long de ce chemin privé, a donné son nom à cette voie.* »

M. le Maire précise qu'il n'a jamais été prétendu que l'intéressé était à l'initiative de cette dénomination ; deux élus ont rencontré M. et Mme Bory pour leur faire part de ce projet d'initiative purement communale.

M. et Mme Bory contestent aujourd'hui devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand l'association par le Bulletin Municipal de leur nom avec cette dénomination.

Le prochain Bulletin Municipal modifiera donc cette information en dissociant la dénomination « Guste » de Monsieur Auguste Bory, le surnom « Guste » étant en tout état de cause couramment employé, notamment en Haute-Loire et Loire, et même dans la littérature.

M. le Maire :

Colonnes prévues pour les déchets sur la Commune : 42 Ordures Ménagères ; 54 Tri et 13 verres.

M. le Maire :

Devant une demande de rachat du « Cèdre bleu » d'Aurec sur Loire par la Communauté de Communes « Loire-Semène », M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils sont d'accord pour proposer également le rachat de l'auberge Royer de Saint-Didier. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

M. le Maire :

Une nouvelle très récente : Mme Emilie Forté arrête sa Société : la Sas RATATOUILLE, et donc de fait arrête la DSP du Camping Municipal « La Fressange ». M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils sont d'accord pour la prise en charge d'une étude sur le potentiel du Camping et sur son avenir. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Fin du conseil à 22 h 58.

Le Maire,



E. SALGADO.